N° 303 du mercredi 8 juin 2022 - lagazette-yvelines.fr

Hebdomadaire gratuit d'informations locales

Ne pas jeter sur la voie publique

La Gazette en Yvelines

MANTES-LA-JOLIE

Elle tombe amoureuse en ligne, il la force à se prostituer

Faits divers page 10

Programme Leader : un renforcement des liens urbains et ruraux attendu

Dossier page 2

Bien que cette volonté du programme européen soit plutôt appréciée des représentants du monde agricole, ils espèrent surtout des financements de projets concrets pour leurs activités respectives.

Actu page 4

VALLEE DE SEINE

Port de Triel/Carrières : Ports de Paris obtient gain de cause en appel

JAMBVILLE
Pour plus de sécurité, les abords de l'école vont être aménagés **Page 7**

VERNEUIL-SUR-SEINE
Implantation d'Ensis, première pièce pour transformer la zone du Rouillard **Page 7**

POISSY
Un chemin du bord de l'eau pour « *reconquérir* » le bord de Seine **Page 8**

LES MUREAUX
Cinq hommes interpellés après un mystérieux règlement de comptes **Page 11**

FOOTBALL
National 3 : une fin de saison marquée par des défaites **Page 12**

TRIEL-SUR-SEINE
Pour ses 50 ans, la troupe des Comédiens de la Tour a régalé le public **Page 14**

YVELINES

Coopération interdépartementale : divergences sur le rapport d'activités

Actu page 6

Actu page 7

VALLEE DE SEINE

En difficulté économique, Emmaüs se réorganise

Actu page 9

ACHERES

Intégraterre : une expérimentation pour tenter de valoriser les terres polluées

Jusqu'à
2000€/pièce(1)
+ Frais de notaire(2)
OFFERTS

Bouygues Immobilier
LA VIE COMMENCE ICI

01 58 88 10 00
prix d'un appel local depuis un poste fixe

(1) Réduction jusqu'à 2.000 euros par pièce principale sur le prix de vente d'un logement (pièce de plus de 7m², hors cuisine et salle de bain) sur la base de la grille de prix des logements en vigueur au 01/05/2022. (2) Frais de notaire offerts : Hors frais éventuels liés à l'emprunt et hors frais d'hypothèque, de caution ou de privilège de prêteur de deniers ou tous autres frais éventuels de garantie liés au financement de l'acquisition. Offres (1) et (2) valables entre le 1er juin et le 15 juillet 2022, sur une sélection de logements sous réserve de signature de l'acte authentique de vente dans les délais stipulés au contrat de réservation. Dans la limite des stocks disponibles. Offre non cumulable avec les autres offres Bouygues Immobilier en cours. Sont exclus de l'offre les logements dont l'acquisition est subordonnée à des conditions d'éligibilité fixées par le conseil municipal ou la communauté d'agglomération ou l'aménageur. Conditions détaillées sur simple demande ou sur www.bouygues-immobilier.com. Le réservataire dispose d'un droit de rétractation de 10 jours (article L 271-1 du code de la construction et de l'habitation). Photo Getty Image.. Bouygues Immobilier, SAS, au capital de 138.577.320 €, SIREN 562 091 546 RCS Nanterre, siège social, 3 boulevard Gallieni à Issy les Moulineaux (92130), intermédiaire en opération de banque catégorie Mandataire Intermédiaire en Opérations de Banque (MIOB) inscrit à l'ORIAS sous le n° 13006299. Athana 06-22.

VALLEE DE SEINE

Programme Leader : un renforcement des liens urbains et ruraux attendu

Bien que cette volonté du programme européen soit plutôt appréciée des représentants du monde agricole, ils espèrent surtout des financements de projets concrets pour leurs activités respectives.

CELINE CRESPIN

« *Agriculture et alimentation* », « *ressources naturelles et économie circulaire* », « *attractivité territoriale* » et « *offre de services de proximité en milieu rural* ». Bien que leurs noms ne soient pas encore définitifs, ces quatre axes sont néanmoins ceux qui sont envisagés par l'Association pour le développement agricole durable en Seine aval (ADADSA) pour répondre à l'appel à projets émis par la Région pour le programme européen 2023-2027 de liaison entre l'action et le développement de l'économie rurale (Leader). Le 9 mai, lors de la présentation du bilan 2014-2020 de ce programme, l'association présente sur 66 des 73 villes de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO) a rappelé l'objectif, en Île-de-France, de rapprocher les mondes urbains et ruraux.

« *On finance par ces fonds européens dans les régions autres que l'Île-de-France plutôt l'aménagement des bourgs ruraux, plutôt des cabinets médicaux, plutôt des commerces de proximité, ce genre d'infrastructures alors que nous, en Île-de-France, nous essayons, et c'est une particularité, de financer plutôt des programmes qui relient les habitants de ces zones métropolitaines à l'agriculture, aux espaces ruraux et aux espaces naturels et paysagers* », explique, de l'appel à projets, la présidente de l'ADADSA et sénatrice LR des Yvelines, Sophie Primas.

L'association pour le développement agricole durable en Seine aval (ADADSA) a organisé un atelier de travail pour réfléchir aux idées pouvant entrer dans le cadre de l'appel à projets émis par la Région pour le programme Leader 2023-2027. Des agriculteurs et des transformateurs étaient notamment conviés.

LA GAZETTE EN YVELINES

Cette particularité avait notamment permis à Victoria Hutton, propriétaire d'un gîte équestre aux Alluets-le-Roi, de bénéficier du programme Leader. Comme le relatait *La Gazette* en avril 2021, le gîte, ouvert en janvier 2021, a bénéficié d'une aide de « *30 000 euros* » dans le cadre du programme Leader. Le lieu, qui peut accueillir jusqu'à dix personnes, est ouvert aux randonneurs équestres, aux familles et aux enfants confiés à des éducateurs pour des séjours de rupture.

« *J'avais une grosse maison, il y avait des vieilles écuries au fond du jardin et je voulais les transformer en gîte* […]. *J'ai eu la chance d'avoir cette aide là pour développer le projet. J'ai pu faire un gîte qui tourne, c'est plein jusqu'à fin août !* », se réjouit Victoria Hutton en insistant néanmoins sur le fait que la procédure demande « *beaucoup de paperasses* » et est particulièrement longue. Selon Adèle Maistre, animatrice Leader Seine aval, « *entre le premier rendez-vous et le paiement, il faut en moyenne deux ans* ». Cela s'explique notamment par le fait que les subventions sont versées à la fin du projet. Les dépenses, elles, ne doivent pas être engagées avant l'accord officiel de la Région.

À l'issue de la présentation organisée par l'ADADSA le 9 mai dernier, l'association a tenu deux ateliers de travail à Morainvilliers et à Jambville. Ils ont respectivement eu lieu les 30 et 31 mai derniers. Dans le cadre de l'appel à projets émis par la Région, leur but était de permettre à l'association de réfléchir aux actions pouvant être mises en place sur le territoire dans le prochain programme Leader. Pour cela, l'ADADSA avait notamment convié à l'atelier des agriculteurs et des transformateurs. Parmi les différents projets pouvant être proposés, l'association a évoqué le fait de pouvoir créer des signalétiques permettant aux habitants de reconnaître les différentes céréales rencontrées dans les champs.

« *Sur notre territoire, on a une grande variété de production. Il y a peut-être un truc à travailler là-dessus sur une signalétique indiquant les fermes* […] *mais aussi une signalétique sur les productions*, déclare Sophie Primas. *À quoi cela sert-il ? Qu'est-ce-qu'on fait avec de l'orge ? Quand est-ce-que cela pousse ? Quand est-ce-que c'est planté ? Il me semble qu'avec cela il y a une action pédagogique qui va au-delà de se dire simplement « tiens, il y a une ferme » parce que les agriculteurs ne [peuvent pas en permanence expliquer leur profession] dans les cours des fermes.* »

« *Est-ce-que vous croyez que cela intéresse vraiment les gens ?* », demande une éleveuse de moutons installée sur la commune de Jambville. Devant son interrogation, l'ADADSA se montre optimiste et assure de l'existence d'un regain d'intérêt envers le monde agricole et rural. L'éleveuse, semble dubitative. « *Je pense que cela n'intéresse pas les gens, ils ne respectent pas* », confie-t-elle à *La Gazette* en mentionnant notamment le fait que certains propriétaires de quads ou de moto-cross ont l'habitude de passer à travers champs.

Contrairement à l'éleveuse, un brasseur semble, lui, emballé par cette idée. « *Si quelqu'un passe en vélo devant un champ, qu'il voit du houblon et qu'après il arrive devant la brasserie et qu'on lui dit « ce que vous avez vu là, maintenant c'est ce que vous allez boire ici », [cela serait intéressant] pour montrer quel produit on va travailler, on va transformer* », déclare-t-il en insistant sur le fait que beaucoup de transformateurs aimeraient se regrouper pour plus de visibilité.

Alors qu'Adèle Maistre évoque les difficultés des brasseurs à obtenir des subventions en raison du fait qu'ils doivent utiliser des matières premières franciliennes ce qui est particulièrement difficile à trouver pour l'orge maltais, la conseillère régionale EELV, Ghislaine Senée, rappelle pourtant que « *la filière brassicole est une filière qui se développe énormément en Île-de-France* ».

Plusieurs projets en vallée de Seine ont bénéficié de la programmation Leader 2014-2020. C'est le cas pour la modernisation des Moulins de Brasseuil (1), l'aménagement d'un gîte équestre aux Alluets-le-Roi (2) ou encore de l'aménagement d'une ferme pédagogique à Aubergenville (3).

LA GAZETTE EN YVELINES

L'idée soulevée par le brasseur d'aider un malteur qualifié à s'installer sur le territoire retient alors particulièrement l'attention d'Adèle Maistre. « *Cela serait une super possibilité et il faudrait voir si on peut développer cet axe-là. Je suis contactée par beaucoup de petits brasseurs et aujourd'hui c'est impossible de les financer et c'est dommage* », affirme-t-elle.

Outre le cas des brasseurs, Ghislaine Senée insiste également sur la nécessité d'aider les agriculteurs dans leur logistique de commercialisation. « *On voit bien les difficultés que peuvent avoir les agriculteurs pour livrer les Amap et avec l'augmentation du prix du carburant, cela devient un enjeu, un point économique important* », affirme-t-elle en insistant sur la nécessité des agriculteurs à travailler en réseau.

Alors que, le 9 mai, la question de permettre à davantage d'agriculteurs d'alimenter la restauration collective locale était soulevée, un maraîcher aux Alluets-le-Roi et à Orgeval intervient. « *C'est vraiment très compliqué de trouver un contrat avec la restauration ou une commune ou quoi que ce soit. Quand on vend quelque chose, c'est court. Les fraises [par exemple] cela va durer un mois et ce sera terminé donc on ne peut pas faire un contrat sur l'année. On n'a pas que des fraises, heureusement* […] *mais c'est le problème de la production locale et de la vente directe. Ce sont des produits saisonniers* », confie-t-il en citant parfois le cas de personnes lui demandant « *des ananas ou des bananes* ».

Le maraîcher insiste également sur l'importance d'aménager les chemins ruraux permettant de faciliter l'accès aux fermes et de permettre également aux agriculteurs de se rendre plus aisément sur leur lieu de travail en limitant les ralentissements de la circulation routière. Sur ce point, il est rejoint par l'éleveuse jambvilloise. « *Le lien entre les agriculteurs et les urbains, ce sont nos chemins ruraux. C'est là où on voit les gens* […]. *Je pense qu'arriver à faire des pistes cyclables sur tout ce qui est chemins ruraux, chemins verts, permettrait d'y voir une nouvelle population* », déclare-t-il en lançant néanmoins un avertissement : « *Si [ces accès] sont trop biens, il y a une forte circulation et on n'est plus tranquille* […]. *Si ce sont des chemins creux, les gens se plaignent parce qu'ils sont défoncés* ».

L'atelier concernant la finalisation de la candidature avant son dépôt était prévu le 16 juin. Il est finalement reporté aux alentours de « *mi-septembre* ». Selon l'association, l'appel à projets émis par la Région prévoit la sélection de « *cinq GAL (groupe d'action locale, Ndlr) sur « sept candidats potentiels* ». Sophie Primas se dit en tout cas confiante. « *C'est un territoire qui est très particulier en Île-de-France* », déclare-t-elle en insistant travailler sur les axes forts du territoire pour l'appel à projets. ■

LA SÉCURITÉ NOTRE PRIORITÉ

Plus de 1600 camions qui sillonnent les routes chaque jour, et près de 2000 collaborateurs, chauffeurs, agents de propreté présents sur l'espace public, la sécurité routière est pour nous une priorité.

L'engagement
SÉCURITÉ

www.sepur.com

Suivez-nous sur :

Sepur
Engagés pour l'avenir
de nos territoires

VALLEE DE SEINE

Port de Triel/Carrières : Ports de Paris obtient gain de cause en appel

Quatre ans après le dernier jugement, la cour administrative d'appel de Versailles a finalement estimé que le projet du port industriel de Triel/Carrières est « *légal* ».

KEVIN LELONG

Nouveau rebondissement dans le dossier du port industriel de Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy. Alors qu'en 2018 le tribunal administratif de Versailles avait retoqué le projet porté par Ports de Paris (Haropa Ports), le 24 mai dernier, le délibéré de la cour d'appel a finalement inversé la donne en allant contre l'avis du rapporteur public. La construction de ce port sur le site de la marina Port Saint-Louis refait ainsi surface au grand dam des associations à l'origine des premiers recours.

LA GAZETTE EN YVELINES

Concernant les « *projets de développement* » prévus dans la zone, l'arrêté du tribunal révèle « *l'accueil de sociétés dont l'activité porte sur la valorisation des déchets* ».

Déposé il y a dix ans pour « *améliorer la desserte portuaire de la boucle de Chanteloup* » ce projet, qui vise à édifier un port industriel de « *près de 34 hectares* » entre les communes de Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy, occupe les avocats depuis 2014. Date à laquelle la commune de Villennes-sur-Seine ainsi que deux associations locales se dressent contre le projet en formulant un recours devant le tribunal administratif de Versailles. Elles craignent les nuisances que pourraient engendrer l'activité industrielle et estiment que le projet « *n'a plus de raison d'être aujourd'hui* ».

En mettant en avant un manque de précisions sur les activités prévues sur le site et des écarts au nouveau code de l'environnement, les opposant obtiennent l'annulation de l'arrêté préfectoral autorisant la construction du port et de la déclaration d'intérêt général du projet. Ports de Paris et le ministère de la transition écologique avaient ensuite fait appel de cette décision.

Le match retour s'est déroulé le 17 mars 2022 devant la cour administrative d'appel de Versailles. Malgré le nouvel avis défavorable du rapporteur public, les juges ont finalement estimé que le projet « *est légal* » et que l'étude d'impact apportée était « *suffisante s'agissant en particulier de la description de l'état initial du terrain, des effets potentiellement négatifs de ce projet sur l'environnement et le voisinage, ainsi que des mesures compensatoires prévues* ».

Le point principal retenu par les juges pour annuler le premier jugement réside dans la prise en compte par ce dernier d'une réglementation antérieure au dépôt du dossier par Ports de Paris. Le tribunal estime ainsi que les griefs au code de l'environnement ne pouvaient pas être retenus dans la mesure où le dossier de son projet avait été déposé le 24 mai 2012 et le texte de loi édité quelques jours plus tard, le 1er juin. « *Ce n'était pas conforme sur plein d'aspects, notamment sur la question du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et du plan de prévention des risques d'inondation* », maintient Laurent Maillard, président de l'Association pour la protection et la tranquillité de l'environnement et des rives de Seine.

« *C'était vraiment inattendu, on tombe de haut* », s'étonne de son côté le conseiller municipal carriérois Anthony Effroy (FI), président de l'association Rives de Seine nature-environnement. Ce dernier déplore une forte dissonance par rapport aux conclusions des juges du premier degré « *qui avaient verrouillé le sujet disant qu'on ne doit pas se baser sur la date de dépôt du dossier, mais sur la date de la délivrance de l'autorisation (l'arrêté préfectoral émis en 2014, Ndlr)* », rappelle-t-il. Contacté Haropa Ports, salue une décision « *qui va dans le sens de notre action de développement du transport fluvial et d'une logistique vertueuse et qui reconnaît la qualité du projet porté* ». Si le directeur général délégué d'Haropa Ports Paris, Antoine Berbain, confirme la volonté du groupe de poursuivre le projet, il assure qu'un dialogue sera rouvert avec les opposants. « *Nous avons à cœur de prendre en compte les inquiétudes exprimées par les différents acteurs dans le cadre de cette procédure et de renouer le dialogue* », assure-t-il sans préciser de calendrier prévisionnel. D'après nos informations, les associations devraient se pourvoir en cassation devant le Conseil d'État. ■

La vocation de traitement de déchets finalement reconnue ?

L'arrêt de la cour administrative d'appel de Versailles a également précisé l'activité des sociétés qui vont s'installer dans la zone. Si le directeur général délégué de Haropa Ports Paris continue d'assurer que les « *projets de développement* » concernent notamment « *la filière bois* », les justifications du tribunal prédisent également « *l'accueil de sociétés dont l'activité porte sur la valorisation des déchets* ». Les juges se sont appuyés sur le fait que le transport de ces derniers par voie d'eau permettrait de réduire le transport routier pour confirmer « *l'intérêt général* » du projet.« *Ça avait toujours été contredit par Ports de Paris donc là c'est ressenti comme une vraie révélation,* réagit Laurent Maillard. *C'est très inquiétant parce que ça suppose derrière l'implantation d'une usine de traitement.* »

COMMUNIQUÉ

VOTRE CHAUDIÈRE N'EST PAS ENCORE TOTALEMENT VERTE, MAIS ELLE PEUT DÉJÀ DEVENIR PLUS JAUNE.

Biocombustible intégrant jusqu'à 30% d'énergie renouvelable (prioritairement du colza produit par nos agriculteurs en France), le biofioul F30 sera disponible dès juillet pour alimenter toutes les chaudières neuves installées*. La plupart des chaudières actuelles pourront elles aussi fonctionner au biofioul F30**.

Les professionnels de la filière entament ainsi leur transition énergétique et continueront à augmenter progressivement la composante renouvelable du biofioul jusqu'à ce qu'il devienne un bioliquide de chauffage 100% renouvelable.

* Devis signés à partir du 1er juillet.
** En adaptant le brûleur, selon certaines conditions techniques, en fonction du matériel.

Biofioul
énergie des territoires

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Les chaudières biocompatibles sont déjà commercialisées : liste sur www.biofioul.info

YVELINES

Sécheresse : la préfecture signe un arrêté

Le 30 mai, la préfecture a signé un arrêté visant à réglementer les conditions d'usage de l'eau. Il sera applicable dès le déclenchement des seuils d'alerte.

Comment gérer la ressource en eau en cas d'un nouvel épisode de sécheresse ? Cette question a été abordée, le 30 mai, par le comité départemental de gestion de la ressource en eau et l'ensemble des usagers de l'eau qui s'étaient réunis en préfecture. Ce même jour, la préfecture a indiqué avoir signé un arrêté autorisant à pouvoir restreindre l'usage de l'eau en cas de déclenchement des seuils d'alerte. Dans un communiqué de presse daté du 3 juin, la préfecture indique surveiller la situation de près. « *Dans le département, avec un printemps sec et plus chaud que la normale, les débits des rivières sont relativement bas pour la saison*, indique-t-elle. *La situation peut être considérée comme proche de la normale pour l'ensemble des zones du département des Yvelines qui se rapprochent toutefois progressivement des seuils de vigilance.* » L'évolution de la situation est accessible, en temps réel et de façon localisée sur le site internet de l'information sécheresse du gouvernement Propulvia. ■

LES MUREAUX

La démolition du gymnase Brossolette lancée avant la fin d'année

Dans le cadre du projet du renouvellement urbain du quartier des Musiciens, les équipements sportifs vont être réaménagés et comprendront la « *rénovation du city-stade existant, [la] démolition du gymnase* » Pierre Brossolette, indique Luis Sainz, conseiller délégué en charge de l'urbanisme le 18 mai dernier. Les travaux de démolition devraient démarrer au deuxième semestre 2022. Cette démolition permettra de créer « *un nouvel espace en accès libre* » comprenant « *une grande halle sportive ouverte,* […] *une plateforme de sport urbain et l'aire de street-workout* », détaille l'élu. ■

MAGNANVILLE

Projet de prison : le maire interpelle les candidats aux législatives

Dans un courrier daté du 1er juin, le maire, Michel Lebouc (DVG), leur demande s'ils soutiennent son idée de construire la prison sur un autre site, hors de la commune.

« *Quelle est votre position sur ce projet de l'État de la construction d'une maison d'arrêt à Magnanville ?* » Cette question est celle posée par l'édile, Michel Lebouc (DVG), dans un courrier daté du 1er juin, aux candidats aux législatives des huitième et neuvième circonscriptions des Yvelines ainsi qu'aux maires du Mantois. Rappelant que deux sites ont été identifiés par l'État dont l'un est situé à « *150 mètres des habitations et du lycée Senghor* », le maire magnanvillois rappelle qu'il a proposé, le 14 mars, lors d'un conseil de pilotage mené par l'État en lien avec l'agence publique pour l'immobilier de la justice (Apij) « *une troisième hypothèse, celle d'un autre site en dehors de Magnanville avec un moindre impact pour les collectivités locales* ». L'édile affirme que des sites vont être étudiés pour vérifier la faisabilité de cette alternative aux deux sites actuels. « *Êtes-vous prêts à défendre, avec moi, une troisième hypothèse comme je le porte ?* », interroge Michel Lebouc. ■

YVELINES

Coopération interdépartementale : divergences sur le rapport d'activités

Les différentes actions réalisées par l'établissement public interdépartemental Yvelines-Hauts-de-Seine durant l'année 2021 ont été présentées, en incluant d'autres actions extérieures à l'EPI.

LUCILE GIROUSSENS

Jeudi 2 juin, élus des assemblées départementales yvelinoises et alto-séquanaises se sont retrouvés à Versailles pour le conseil d'administration de l'établissement public interdépartemental (EPI) Yvelines-Hauts-de-Seine. A l'ordre du jour notamment, le rapport d'activités pour l'année 2021. Dans un premier temps, la conseillère départementale du canton de Bonnières-sur-Seine, Josette Jean (LR), a rappelé les actions menées dans le cadre des quatre compétences de l'EPI, à savoir l'archéologie préventive, la création de l'aménageur public Citallios, l'instruction et le suivi des agréments d'adoption et l'entretien et l'exploitation de la voirie interdépartementale. Concernant cette première compétence, « *au niveau opérationnel, l'année 2021 a été marquée par la fin de deux premières tranches de travaux relatives au projet de nouveau centre d'entraînement et de formation du club du PSG à Poissy* », commence Josette Jean.

LA GAZETTE EN YVELINES

Le président de l'EPI et du Département des Yvelines, Pierre Bédier (LR) reconnaît que l'ambition initiale de la fusion a été quelque peu freinée : « *Notons néanmoins que ce qui a été réalisé est quelque chose qui marche bien.* »

Pour la voirie, on trouve parmi les chantiers, la « *poursuite des travaux de réhabilitation du pont de Sèvres, […] l'achèvement des travaux de requalification de la RD 30 Poissy-Aigremont dans le cadre du Campus PSG* », poursuit-elle. Elle a également souligné que la coopération interdépartementale dépassait le cadre de l'EPI, avec notamment la création du groupement d'intérêt public dédié à l'autonomie, l'ouverture du Foyer d'accueil médicalisé Patrick Devedjian ou encore « *des actions de communication communes afin de promouvoir leurs activités économiques et la vie de leur territoire* », précise-t-elle.

Ce sont justement ces actions qui font tiquer Joaquim Timotéo, conseiller départemental du canton de Montrouge. « *Sur les 50 pages qui constituent le rapport d'activités* […] *à peine huit d'entre elles sont consacrées aux activités à proprement parler de l'établissement public*, réagit-il. […] *L'essentiel des activités décrites ne s'inscrivent pas véritablement dans le périmètre d'actions de l'EPI et on ne voit pas très bien ce qu'elles y font si ce n'est renforcer encore le sentiment d'inutilité du montage qui a été obtenu par la création de l'EPI lui-même.* »

En réponse, le président de l'EPI et du Département des Yvelines, Pierre Bédier (LR), reconnaît que l'ambition initiale de la fusion a été quelque peu freinée : « *Notons néanmoins que ce qui a été réalisé est quelque chose qui marche bien. En matière de voirie que n'a-t-on entendu : ça ne marchera jamais ! Ça n'a jamais aussi bien marché. Et nous partageons comme ça une technicité que nous n'avions pas individuellement.* » ■

EN BREF

JAMBVILLE

Pour plus de sécurité, les abords de l'école vont être aménagés

Une place végétalisée et un parking seront construits au niveau de l'école. Les travaux doivent débuter en juillet pour s'achever en septembre.

LA GAZETTE EN YVELINES

L'aménagement des abords de l'école située rue du regard est « *un des projets phares du mandat* » selon l'édile Jean-Marie Ripart (SE).

« *Un des projets phares du mandat.* » D'après l'édile, Jean-Marie Ripart (SE), la création d'une place végétalisée et d'un parking pour stationner une vingtaine de véhicules supplémentaires aux abords de l'école est essentielle pour fluidifier la circulation aux heures d'école et améliorer la sécurité des enfants.

« *L'idée c'est vraiment de mettre ces vingt places de parking juste à côté de l'école. Quand les parents descendront de voiture avec les enfants, ils n'auront plus à traverser la route* […] *alors que, là, avec les places qui existent aujourd'hui, il faut traverser la route, ce n'est pas très sécurisant* », déclare le maire en précisant que les places seront en pavés avec des joints en herbe pour faciliter l'absorption des eaux de pluie.

L'estimation du coût des travaux était de « *210 000 euros hors taxes* » mais a été réévaluée, mi-mars, à « *260 000 euros* ». Après négociation avec les entreprises, la municipalité a retenue une offre à « *286 000 euros hors taxes* ». Les subventions du Département et de la Région dans le cadre du contrat rural s'élèvent à 70 % du prix de l'estimation initiale. Les travaux doivent débuter en juillet pour s'achever en septembre. ■

INDISCRETS

Dans la septième circonscription des Yvelines, les élus d'opposition triellois Yvon Rosconval et andrésien Denis Faist ont interpellé, via l'Association des élus locaux d'opposition (Aelo), les différents candidats à la députation sur la circonscription. « *Les Français, notamment les jeunes, sont de plus en plus nombreux à se détourner d'une démocratie intermittente ponctuée uniquement par des échéances électorales*, écrivent les deux conseillers municipaux dans un communiqué de presse daté du vendredi 3 juin. *Aussi, pour ces élus locaux, la revitalisation du modèle démocratique français, aujourd'hui à bout de souffle, doit s'envisager par une réforme globale des institutions, du Parlement au conseil municipal.* »

Ils souhaitent en particulier que soit réformé le mode d'attribution des sièges au conseil municipal, lié aux résultats obtenus lors de l'élection : « *La prime majoritaire de 50 % déséquilibre fortement la représentativité des différentes listes au sein des conseils municipaux, malgré des écarts parfois très faibles en termes de suffrages obtenus. Quand il faut 100 voix à la liste majoritaire pour obtenir 1 siège de conseiller, il en faut entre 300 et 400 pour les listes minoritaires.* » Ils demandent ainsi que cette prime majoritaire soit revue à « *25 %* », à l'image de ce qui a été adopté dans les conseils régionaux. ■

Dans la 9e circonscription, l'ambiance entre les candidats est électrique entre le député sortant Bruno Millienne (Modem) et la cheffe mauloise Babette de Rozières, en lice sous la bannière de « *droite républicaine, centre et majorité présidentielle* ». C'est cette bannière qui fait grincer des dents le député sortant et réinvesti par la majorité présidentielle.

Dans un communiqué de presse à la mi-mai, ce dernier se montre « *sceptique* » quant à l'appellation « *majorité présidentielle* ». « *Je suis le seul candidat officiellement investi par la majorité présidentielle. En tant que député sortant, j'ai durant 5 ans fait preuve d'une grande loyauté dans la mise en œuvre du programme présidentiel, tout en restant exigeant sur la défense des intérêts de cette belle circonscription* », fait-il savoir.

La réponse salée de la candidate ne s'est pas faite attendre. « *Au Député sortant, je dis qu'il n'a d'appellation politique que le label. Je lui dis aussi qu'il n'est pas propriétaire des votes de nos concitoyens des Yvelines qui sauront se faire une idée de son bilan personnel* », réplique-t-elle dans un communiqué daté du jeudi 2 juin. ■

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS DE NOS SUPERMARCHÉS SUR LIDL.FR
Année 2022 - Photo non contractuelle - Sauf erreurs typographiques - LIDL RCS Créteil 343 262 622.
POUR VOTRE SANTÉ, ÉVITEZ DE GRIGNOTER ENTRE LES REPAS. WWW.MANGERBOUGER.FR

VALLEE DE SEINE

En difficulté économique, Emmaüs se réorganise

En mai, la communauté Emmaüs de Follainville-Dennemont a fermé sa boutique à Mantes-la-Jolie. Pour compenser, elle a modifié ses horaires d'ouverture depuis juin à Follainville-Dennemont.

CELINE CRESPIN

« *On est en difficulté économique.* » Ces mots reviennent souvent de la part de Mathieu de Saqui de Sannes, un des responsables depuis 2013 de la communauté Emmaüs de Follainville-Dennemont qui existe depuis une quarantaine d'années. Le mouvement associatif créé par l'abbé Pierre en 1949 accueille et accompagne gratuitement les personnes en situation précaire. Il ne bénéficie pas de subvention et vit des dons des particuliers remis en vente par la communauté. Depuis mai, ces ventes ne sont plus assurées dans la boutique située rue Porte aux Saints, à Mantes-la-Jolie, mais uniquement sur le site de la communauté à Follainville-Dennemont.

« *[Avec] les problèmes d'humidité qu'on rencontrait, le président de l'association a proposé qu'on ferme la boutique pour éviter de repartir [sur un bail] de trois nouvelles années. Cela est une première raison. La deuxième raison c'est qu'on avait du mal à faire vivre cette boutique. Elle fonctionnait bien d'un point de vue économique mais* […] *pas suffisamment [pour] la communauté* », explique le responsable.

Il ne désespère cependant pas de trouver un autre local. « *On recherche un espace d'environ 200-250 m² sachant que la boutique [mantaise] avait une surface de vente de 60 m². On passe[rait] un cap* », affirme-t-il en précisant que le lieu ne doit pas être trop proche de Follainville-Dennemont pour ne pas lui faire concurrence ni trop loin pour faciliter sa gestion. Selon nos informations, la communauté aurait visité un local à Aubergenville mais, le 27 mai, aucun accord n'avait été acté.

Pour pallier la baisse du chiffre d'affaires engendrée suite à la fermeture de la boutique mantaise, les horaires de vente sur le site de Follainville-Dennemont ont été modifiés. En dehors des grandes ventes mensuelles, la communauté était aussi ouverte les mardis et mercredis, de 14h à 17h30 et les samedis, de 9h à 12h et de 14h à 17h30. Depuis juin, elle est aussi ouverte les vendredis de 8h30 à 12h et l'horaire du samedi matin a été avancé à 8h30. Même si l'association trouve un nouveau local, ces horaires pourraient perdurer.

La communauté qui héberge actuellement 36 personnes souhaite, par ailleurs, compléter son effectif d'une quinzaine de bénévoles actifs. « *On a des missions très variées. On peut être au tri, à la vente et puis il y a des jours où on peut emmener les [personnes accueillies] parce qu'elles ont un rendez-vous* », explique Carole, une bénévole depuis 11 ans au sein de la communauté follainvilloise. ■

LA GAZETTE EN YVELINES

« ***On a des missions très variées. On peut être au tri, à la vente et puis il y a des jours où on peut emmener les [personnes accueillies] parce qu'elles ont un rendez-vous*** », **explique Carole, une bénévole depuis 11 ans au sein de la communauté follainvilloise.**

EN BREF

LES ALLUETS-LE-ROI

Derniers aménagements pour le lotissement de la RD 45

Deux bâtiments, l'un de 14 logements en accession à la propriété, l'autre de 22 logements locatifs sociaux, seront construits rue de Maule, en entrée de ville.

ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

« ***Nous avions en début de mandat un projet et puis on l'a présenté à l'équipe [...] cela ne nous plaisait pas, parce que c'était un projet avec deux étages, or sur les Alluets il n'y a aucun bâtiment à deux étages*** », **indique la maire SE, Véronique Houllier.**

Une petite trentaine de riverains s'est déplacée mardi 24 mai pour assister à la présentation des aménagements des deux derniers lots du lotissement de la Porte des Alluets, le long de la RD 45 respectivement un lot de 14 logements en accession à la propriété et 22 logements locatifs sociaux.

« *Nous avions en début de mandat un projet et puis on l'a présenté à l'équipe* [...] *cela ne nous plaisait pas, parce que c'était un projet avec deux étages, or sur les Alluets il n'y a aucun bâtiment à deux étages* », rappelle des premières esquisses, avant changement d'architecte, la maire SE, Véronique Houllier.

Les riverains s'inquiètent de la proximité avec leurs maisons, mais également d'un risque d'une non-location des places de parkings souterraines et des stationnements sauvages. « *Ce problème on l'a sur tous les lotissements*, souligne un représentant de Perspective, promoteur immobilier. *À un moment donné, il faut de concert entre nous, le bailleur social, la mairie et les riverains discipliner les nouveaux arrivants.* » ■

EN BREF

VERNEUIL-SUR-SEINE

Implantation d'Ensis, première pièce pour transformer la zone du Rouillard

Ce mercredi 25 mai avait lieu le lancement du chantier de construction du siège du groupe Ensis, sur cette zone vouée à accueillir de l'activité économique ainsi qu'un quartier d'habitations.

La première pierre posée dans la zone du Rouillard le 25 mai avait plusieurs dimensions. Celle bien sûr du développement économique avec l'implantation dans la commune du groupe Ensis, mais aussi celle de l'avenir de cette zone industrielle nichée entre la gare des Clairières et la Seine.

LA GAZETTE EN YVELINES

Ensis va installer, sur une parcelle de huit hectares, son siège puis dans un second temps une plateforme de valorisation des déblais générés dans le cadre de son activité de travaux publics.

L'entreprise y installera, sur une parcelle de huit hectares, son siège puis dans un second temps une plateforme de valorisation des déblais générés dans le cadre de son activité de travaux publics. « *Ça ne va pas être une plateforme qui va s'ouvrir [à l'extérieur], on ne va pas traiter des déchets de classe 2 ou de bâtiments : on va gérer en autarcie ce qu'on produit* », précise le PDG du groupe, Pierre Godillon.

Le périmètre du futur quartier se précise

Comme il l'avait annoncé suite à l'abandon du projet de marina sur la pointe de Verneuil, le maire, Fabien Aufrechter (LREM), a confirmé sa volonté de reporter le quartier d'habitation signé avec UrbanEra, filiale du groupe Bouygues Immobilier, sur cette zone. « *La partie quartier va s'étendre jusqu'au niveau du dépôt de bus [Kéolis], derrière on aura la partie dédiée au développement économique* », détaille l'édile. ■

VALLEE DE SEINE

Une nouvelle session pour les fonds de concours

Les 52 communes de moins de 5 000 habitants de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise ont jusqu'au 30 juin pour déposer leurs dossiers.

Les communes de 5 000 habitants et moins ont jusqu'au 30 juin pour candidater aux fonds de concours de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO). Les projets retenus et les montants alloués seront présentés en octobre prochain. Au total, 52 communes peuvent prétendre à ces fonds de concours, sur une période allant de 2022 à 2026.

Pour une commune de moins de 1 000 habitants, le plafond annuel est fixé à 25 000 euros. Entre 1 001 et 3 500 habitants, il est de 35 000 euros. Enfin, pour une commune allant jusqu'à 5 000 habitants, le montant annuel a été plafonné à 70 000 euros. Ces montants financent des opérations de réhabilitation ou construction d'équipements municipaux, ou d'intervention sur le patrimoine ou les espaces verts.

« *La communauté urbaine se doit non seulement d'accompagner le développement du territoire par des projets structurants et par des services du quotidien de qualité mais aussi de donner un coup de pouce aux projets des petites communes* », justifie par communiqué la présidente de GPSEO, Cécile Zammit-Popescu (DVD). ■

ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

Ces montants financent des opérations de réhabilitation ou construction d'équipements municipaux, ou d'intervention sur le patrimoine ou les espaces verts.

EN BREF

SEPTIÈME CIRCONSCRIPTION

Michèle Christophoul veut renforcer le service public

La candidate de la Nouvelle union populaire écologiste et sociale, Michèle Christophoul (PS), a lancé sa campagne le 31 mai, à la salle des fêtes de Conflans-Sainte-Honorine.

« *Le service public c'est le patrimoine de ceux qui n'ont rien et donc il faudra vraiment mettre le paquet, en tout cas moi je m'y emploierai* », promet Michèle Christophoul (PS) devant une cinquantaine de personnes à la salle des fêtes de Conflans-Sainte-Honorine. Lundi 30 mai, la candidate investie par la Nouvelle union populaire écologiste et sociale (Nupes) dans la 7e circonscription des Yvelines a lancé sa campagne en vue des élections législatives.

En passant en revue le programme de l'alliance de gauche, la candidate alerte notamment sur l'état des hôpitaux. « *On n'est pas sûr que finalement nos hôpitaux tiennent cet été, c'est-à-dire qu'il y aura un déficit de service par manque de personnel* », s'inquiète Michèle Christophoul en rappelant, qu'en cas de victoire, la Nupes entend recruter 10 000 soignants pour l'hôpital public.

Cette enseignante place également l'éducation comme l'une de ses priorités. Sur ce volet, la Nupes propose par exemple de revaloriser les personnels et renforcer les moyens de l'école. « *La réussite individuelle des enfants, notamment ceux des classes populaires, notre réussite collective passe par une école en bonne santé* », assure la candidate. ■

LA GAZETTE EN YVELINES

« *La réussite individuelle des enfants, notamment ceux des classes populaires, notre réussite collective passe par une école en bonne santé* », assure Michèle Christophoul.

EN BREF

SEPTIÈME CIRCONSCRIPTION

Nadia Hai souhaite intégrer les collectivités pour résoudre les problématiques

L'ancienne ministre déléguée à la Ville et candidate a tenu mercredi 11 mai sa première réunion publique à Verneuil-sur-Seine.

« *Un député n'a pas de pouvoir exécutif, mais il a ce rôle d'identifier les problèmes, fédérer les acteurs et de coordonner peut être des travaux localement pour travailler en mode projet* », détaille Nadia Hai (Renaissance, ex-LREM) de son action si elle venait à être élue sur la 7e circonscription à l'issue des élections législatives. Après plusieurs semaines de visites pour s'imprégner de ce nouveau territoire, l'ancienne ministre déléguée à la Ville, a tenu sa première réunion publique mercredi 11 mai à Verneuil-sur-Seine.

Parmi les enjeux de ce territoire, Nadia Hai met l'accent sur les mobilités et le transport. « *Il y a, par exemple la ligne J, car pour ceux qui l'empruntent, c'est un véritable problème en terme de sur-fréquentation* », analyse la candidate qui estime qu'il devient urgent d'alléger la ligne en « *déportant une partie du trafic de fret* ».

Pour déployer ces solutions, Nadia Hai entend créer des comités de travail avec les collectivités locales « *de façon à élaborer ensemble les propositions qu'on devra porter, de voir s'il faut aller mobiliser des financements et s'il faut aussi travailler d'un point de vue législatif* », détaille la candidate. ■

LA GAZETTE EN YVELINES

Devant une quarantaine de personnes, Nadia Hai a détaillé la posture qu'elle adoptera localement si elle venait à remporter le scrutin.

EN BREF

DOUZIÈME CIRCONSCRIPTION

Edwin Legris fait campagne contre la sur-bétonisation

À la rencontre des habitants du quartier de la Coudraie vendredi 3 juin, le candidat de la Nouvelle union populaire écologiste et sociale détaille le volet écologiste du programme de l'alliance de gauche.

Conseiller municipal dans la commune de L'Isle-Adam (Val-d'Oise), Edwin Legris (Génération écologie), défendra les chances de la Nouvelle union populaire écologiste et sociale (Nupes) lors des élections législatives. Particulièrement soucieux de la préservation de la biodiversité, le Val-d'Oisien a été investi sur la 12e circonscription après s'être opposé, avec son parti, à la vente du domaine de Thiverval-Grignon, actuel siège de l'école d'ingénieurs agronomes AgroParisTech, à un promoteur privé. En distribuant ses tracts devant l'école élémentaire Robert Fournier ce vendredi 3 juin, Edwin Legris détaille le volet écologiste du programme de l'alliance de gauche qui entend notamment lutter contre l'artificialisation des sols « *pour empêcher la disparition de surfaces agricoles utiles* ».

« *Aujourd'hui, chaque centimètre carré est soumis à la tentation de la bétonisation et je pense qu'avec le maire actuel de Poissy (Karl Olive, candidat LREM à la députation, Ndlr) on est plutôt sur du béton que sur la préservation des espaces naturels* », insiste le candidat en soulignant son opposition à la réalisation du tronçon de l'A104 soutenue par l'édile pisciacais. ■

LA GAZETTE EN YVELINES

« *Aujourd'hui, chaque centimètre carré est soumis à la tentation de la bétonisation* », insiste Edwin Legris.

POISSY

Un chemin du bord de l'eau pour « *reconquérir* » le bord de Seine

D'une distance de 800 m en direction de Villennes-sur-Seine, cet itinéraire permet des circulations piétonnes, cyclistes et motorisées.

LA GAZETTE EN YVELINES

En 2023, sont prévus la « *plantation de roselières, [le] retalutage des berges de la Seine, [et une] zone de nourrissage des poissons, [...] qui est une compensation au futur projet de passerelle sur la Seine* », poursuit Marc Busso, directeur des services techniques.

Un espace « *d'un genre nouveau à Poissy, mi-square, mi-parc,* […] *un espace naturel champêtre qui est en contact avec la Seine* ». Par ces mots, Marc Busso, directeur des services techniques de la Ville, décrit le nouveau Chemin du bord de l'eau, dont l'inauguration s'est tenue ce samedi 4 juin.

D'une distance de 800 m, pour un coût de 1,2 million d'euros TTC, entre jardins familiaux et bords de Seine, cet itinéraire permet un cheminement piéton, cycliste, mais aussi un accès aux véhicules. En 2023, sont prévus la « *plantation de roselières, [le] retalutage des berges de la Seine, [et une] zone de nourrissage des poissons,* [...] *qui est une compensation au futur projet de passerelle sur la Seine* », poursuit Marc Busso.

« *Il ne s'agit pas d'une rénovation de voirie mais bel et bien d'un projet d'intérêt général* », se satisfait l'édile DVD, Karl Olive, le projet ayant reçu des financements du Département dans le cadre de la création d'un parcours touristique. « *Un projet pensé pour donner envie à tous les Pisciacais, à tous les visiteurs de reconquérir leurs bords de Seine, mais surtout permettre à tous de venir se balader* », conclut-il. ■

EN BREF

SAINT-MARTIN-LA-GARENNE

De nouveaux locaux et une nouvelle halle inaugurés

À destination des agents municipaux et des associations, ces lieux de stockage permettent de rassembler le matériel en un seul et même lieu.

« *C'était le projet du mandat précédent.* » Ce samedi 4 juin, le maire SE, Stéphan Champagne, a effectué trois inaugurations en une, puisque dans la continuité de l'école ont été créés un local technique agrandi, un local de stockage pour les associations ainsi qu'une halle extérieure.

« *Le projet du mandat précédent* »

« *On a pas mal d'associations qui ont beaucoup de matériel parce qu'elles font beaucoup d'activités*, souligne l'édile. […] *Actuellement tout ça est un peu dispatché dans de vieux locaux pas forcément adaptés.* »

Avec la halle extérieure, l'objectif est de faire une nouvelle centralité, un lieu de rassemblement. « *On est dans la continuité de l'école et juste en dessous vous avez le stade qui est vraiment un lieu de vie le week-end* », insiste Stéphan Champagne. Les travaux ont duré environ six mois et ont coûté un million d'euros, « *financé à 70 % par la Région, le Département et la communauté urbaine* » Grand Paris Seine et Oise, précise le maire. ■

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LA-GARENNE

« *On a pas mal d'associations qui ont beaucoup de matériel parce qu'elles font beaucoup d'activités*, souligne l'édile, Stéphan Champagne (SE). [...] *Actuellement tout ça est un peu dispatché dans de vieux locaux pas forcément adaptés.* »

ACHERES

Intégraterre : une expérimentation pour tenter de valoriser les terres polluées

Depuis janvier 2021, une expérimentation de trois ans est menée sur une parcelle contenant des terres polluées afin d'évaluer les concentrations en polluants, et de jauger si une culture hors-sol, sur buttes, est possible.

LUCILE GIROUSSENS

Comment valoriser des terres polluées ? Dans le cadre du projet Intégraterre, projet d'agriculture urbaine, l'association Ensemble, un lieu pour des liens solidaires à Achères (Ellsa) mène depuis janvier 2021, en partenariat avec AgroParisTech, une expérimentation de cultures non destinées à la vente, sur une parcelle située au Sud de son territoire. Ayant accueilli les épandages des effluents parisiens jusqu'en 2000, puis exploitée par les carriers jusqu'en 2008, cette parcelle a ensuite été remblayée avec de la terre végétale contaminée aux métaux lourds, notamment du plomb et du mercure, qui peuvent avoir des incidences sur la santé. Les premiers résultats de cette expérimentation sur trois ans ont été présentés lors d'une réunion publique à la mi-mai.

« *On s'est posé cette question de savoir dans quelle mesure on pouvait cultiver des légumes sur les terrains contaminés* », explique de la démarche Thibault Templet, coordinateur de l'association. Trois modalités de cultures, chacune reproduite en trois fois, ont été retenues : en pleine terre, sur buttes et sur buttes avec un géotextile isolant du sol. « *L'idée c'est* [...] *de pouvoir voir en analysant tous les ans les cultures, les substrats, ce qu'il se passe, est-ce qu'on arrive à comparer, à avoir des différences entre le sol en place et les cultures avec modalités d'isolement ?* », souligne Anne Barbillon, coordinatrice de l'expérimentation pour AgroParisTech.

Avant toute plantation, les sols de la parcelle ont été analysés, en se concentrant sur cinq métaux : le plomb, le cadmium, le cuivre, le zinc et le mercure. Si le cuivre et le zinc sont considérés comme des oligo-éléments, les trois autres « *sont assez problématiques et ont des impacts sur la santé* », relève Anne Barbillon. Parmi ces effets, « *sur le plomb, pour un enfant, on a retard intellectuel, de croissance et pubertaire, et aussi des problèmes d'acuité auditive*, développe Thibault Templet. *Pour la femme enceinte on a des problèmes liés au développement du fœtus et au déroulement de la grossesse* […]. *Ensuite pour les adultes et les adolescents, ce sera des maladies rénales chroniques* ».

Une précaution prise « *d'abord parce que le sol transmet aux végétaux, mais également du fait que le risque sanitaire vient bien sûr du risque de manger des légumes contaminés mais aussi d'être exposé au sol* », souligne Anne Barbillon, qui détaille qu' « *en agriculture urbaine, il y a des publics très variés mais qui mettent les mains dans la terre et qui sont exposés aux sols, aux poussières. Sans s'en rendre compte on ingère du sol, on le ramène à la maison, et ça aussi c'est quelque chose à prendre en compte* ».

Pour définir si un sol est contaminé, l'expérimentation s'appuie sur deux valeurs seuils, non-réglementaires, (qui elles-mêmes s'appuient sur les seuils définis par la Cellule d'intervention en région francilienne, le Haut conseil de santé, mais également celles élaborées dans le cadre du programme de recherche

LA GAZETTE EN YVELINES

Trois modalités de cultures, chacune reproduite en trois fois, ont été retenues : en pleine terre, sur buttes et sur buttes avec un géotextile isolant du sol.

Refuge, dont Anne Barbillon est également coordinatrice, et qui vise à fournir des valeurs seuils en matière d'agriculture urbaine, Ndlr). « *Sans surprise, on voit qu'on dépasse nos seuils pour les différents polluants* », note Anne Barbillon, tout en regrettant que les premiers résultats ne montrent pas de différences notables entre les buttes avec géotextiles et isolées des terres polluées de celles sans géotextile, pouvant potentiellement être contaminées par les terres polluées.

Courgettes, radis, sauge, salade et pommes de terres ont été plantés dans ces trois configurations. Si tous les légumes plantés en pleine terre présentent des traces de polluants beaucoup plus élevées que ceux cultivés sur les buttes, les résultats peuvent différer d'un type de légume à l'autre. « *Les légumes-fruits, sans surprise, accumulent moins les polluants que les autres types de légumes*, détaille Anne Barbillon. […] *Les aromates pour le coup sont vraiment connus pour accumuler particulièrement les polluants. Nous on est amenés à déconseiller la culture d'aromates à cause de cette teneur.* »

Au terme de cette expérimentation, une étude d'évaluation des risques sera réalisée. « *On a un calcul mathématique qui nous permet de définir, en fonction des scénarios d'usage donnés* […] *sa consommation [de polluants]*, explique Anne Barbillon. […] *Cet outil nous permet d'arriver à un calcul de risques, qui garde une part d'incertitude mais qui permet quand même de donner des préconisations face à un risque et sans s'arrêter à des teneurs.* » ■

FAITS DIVERS SÉCURITÉ

KEVIN LELONG

MANTES-LA-JOLIE

Elle tombe amoureuse en ligne, il la force à se prostituer

Au mois d'avril, les policiers avaient libéré une adolescente de 16 ans des mains de son « *petit ami* » qui l'avait placée de force sur le marché de la prostitution. L'affaire a été jugée le 2 juin.

Un homme originaire de Mantes-la-Jolie a été condamné, jeudi 2 juin, à une peine de quatre ans de prison ferme par le tribunal correctionnel de Versailles, pour avoir violenté et forcé une adolescente de 16 ans à se prostituer via des annonces en ligne. Il avait été arrêté dans la commune le 17 avril après que la jeune victime ait réussi à prévenir la police.

Quand, dans la nuit du 10 avril, une jeune fille originaire de Mont-de-Marsan (Landes) fuit le domicile familial pour rejoindre celui qu'elle décrit comme son petit ami, elle ne se doute pas du tout de l'enfer qui l'attend. À quelques pas de chez elle, une voiture immatriculée dans les Yvelines l'attend, avec à son bord, un jeune homme de 25 ans qu'elle a rencontré il y a sept mois sur les réseaux sociaux. Tombée amoureuse du Francilien, elle pense rejoindre la région parisienne avec lui pour vivre une histoire d'amour, mais, lorsque les portières se verrouillent il est déjà trop tard.

Le « *couple* » roule toute la nuit pour rejoindre le domicile du prévenu à Mantes-la-Jolie. Durant la première nuit, les deux jeunes consomment leur « *amour naissant* » sans que rien ne puisse alerter la victime. Cela dit, l'adolescente n'a jamais révélé son véritable âge à son nouveau compagnon. « *Quand ils ont commencé à échanger sur Snapchat, elle lui avait dit qu'elle avait bientôt 18 ans* », souligne la juge. Mais la belle histoire espérée tourne court. Dès le lendemain, l'adolescente est conduite par le vingtenaire dans un appartement de Bondy (Seine-Saint-Denis). Il lui annonce qu'elle va devoir monnayer son corps. « *Elle a d'abord refusé, mais [le prévenu] l'a menacée en lui disant qu'il allait la laisser nue dans une forêt si elle n'acceptait pas* », rapporte la juge du témoignage de la victime. Les jours suivants elle est conduite à Rouen (Seine-Maritime) et l'histoire se répète. Sur trois jours les clients attirés via des annonces en ligne, et « *postées avec le téléphone [du prévenu]* », se succèdent pour diverses prestations fixées entre « *50 et 300 euros* », révèlent les enquêteurs qui ont auditionné l'un d'entre eux.

Car la police a finalement pu secourir la jeune fille et interpeller son proxénète dans la nuit du 17 avril. Ce soir-là, elle parvient à donner sa localisation à sa sœur qui lance l'alerte. Quand elle est retrouvée, l'adolescente est couverte d'ecchymoses. Elle expliquera aux enquêteurs avoir été passée à tabac par son ravisseur au motif qu'elle avait refusé de se déplacer à Poissy « *où l'attendaient quatre nouveaux clients* ». L'unité médico-judiciaire lui a retenu six jours d'incapacité temporaire de travail et lui a diagnostiqué des lésions sexuelles. Elle n'a pas souhaité porter plainte. Absente le jour de l'audience, une administratrice ad hoc a témoigné en sa faveur devant la justice. « *Ça a été très difficile de rentrer en contact avec elle*, indique la représentante de la mineure. *C'est une jeune fille très naïve, très immature qui semble sous emprise, on a l'impression qu'il y a un déni, c'est très inquiétant.* »

Lorsqu'il est interrogé dans le box des accusés, le Mantais reconnaît avoir aidé la jeune fille à se prostituer, mais soutient que « *tout cela, c'était son idée* ». Selon ses dires, l'adolescente qui avait quitté son foyer « *en claquettes et en pyjama Mickey* » souhaitait gagner de l'argent pour s'acheter des affaires. Déjà condamné à de la prison ferme pour proxénétisme, sa version n'a pas convaincu le tribunal. Son conseil, maître Alexandre Simonin, a, lui, critiqué « *une caricature outrancière* » faite de son client. « *Mon propos n'est pas d'inverser les rôles, mais on ne peut pas grossir un traître qui n'existe pas* », plaide l'avocat en estimant que « *rien dans le dossier* » ne permet d'établir la préméditation du prévenu ni d'exclure un certain consentement de l'adolescente. ■

ILLUSTRATION / LA GAZETTE YVELINES

Absente le jour de l'audience, une administratrice ad hoc a témoigné en faveur de la victime. « *C'est une jeune fille très naïve, très immature qui semble sous emprise, on a l'impression qu'il y a un déni, c'est très inquiétant* », indique la représentante de la mineure.

Une association de protection des victimes alerte sur un phénomène en hausse

« *C'est une affaire de plus qui vient s'ajouter à la longue pile de dossiers du même genre* », déplore Maître Margaux Bourbier, avocate au Barreau de Paris et plaidant pour le compte de l'association Equipes d'action contre le proxénétisme et d'aide aux victimes (EACP) qui s'est constituée partie civile dans cette affaire. Selon elle, les victimes mineures dans des faits de proxénétisme sont de plus en plus nombreuses. Avec une difficulté récurrente, celle de la prise de conscience des jeunes filles. « *Le ciment de ce type de proxénétisme, ce sont les relations amoureuses*, assure l'avocate. *Dans cette pyramide infernale, on a aussi le client qui est prêt à payer de plus en plus cher pour faire l'amour avec une jeune fille qui est en pyjama Mickey. C'est horrible.* » Jugeant que la mission de l'association doit être financée par les auteurs des faits, l'association a réclamé des dommages et intérêts à hauteur de 1 000 euros.

CENTRE MEDICO SOCIAL DU LAC

Cardiologie
Tél. : 01 30 94 89 62

Gastro-Entérologue
Tél. : 01 30 63 00 55

Chirurgien Plasticien
Tél. : 06 78 91 88 83
Tél. : 01 30 94 89 62

Chirurgien Viscéral
Tél. : 01 30 94 89 62

Chirurgien Urologue
Tél. : 01 30 94 89 62
Tél. : 07 67 27 20 17

Ophtalmologue
Tél. : 01 30 33 09 90
Tél. : 01 30 92 30 94

Endocrinologue-Diabétologue
Tél. : 01 34 77 08 91

Pédiatre-Expertise Médicale
Tél. : 01 30 92 60 94
Tél. : 01 34 78 50 01

Expertise Médicale
Tél. : 01 34 77 18 18

Médecin Généraliste
consultations non programmées
Tél. : 01 30 94 89 50

Néphrologue
Tél. : 01 30 94 89 59

Rhumatologue
Tél. : 01 30 94 89 79
Tél. : 09 86 48 87 58

Centre de Radiologie
Échographie-Mammographie
Tél. : 01 30 94 89 89
Centre agréé de dépistage du cancer du sein

Cabinet Dentaire
Tél. : 01 34 77 56 20

Diététicienne - Nutritionniste
Tél. : 01 30 63 04 86

Infirmiers Diplômés d'État
Tél. : 01 30 94 35 43

Ostéopathe
Tél. : 06 43 24 36 86

Orthophoniste
Tél. : 09 82 60 56 92

rue René Duguay Trouin - 78200 Mantes-la-Jolie | 01 30 94 32 00

LES MUREAUX

Cinq hommes interpellés après un mystérieux règlement de comptes

La police a été appelée par des témoins racontant qu'un homme avait été enlevé dans une voiture. L'un des suspects a été arrêté alors qu'il nettoyait un hall d'immeuble ensanglanté.

Cinq hommes âgés de 20 à 25 ans ont été placés en garde à vue, lundi 30 mai, pour ce qui semblait, au départ, être une affaire de disparition très sensible. Quatre d'entre eux avaient été arrêtés à bord d'une voiture recherchée par la police pour un possible enlèvement. Un autre, avait été surpris en train de nettoyer un hall d'immeuble ensanglanté rue des Pléiades.

Dans la soirée, la police reçoit plusieurs témoignages inquiétants. « *On nous explique qu'un homme avait été frappé et embarqué de force dans le coffre d'une Audi A4* », rapporte une source policière. La description du véhicule est transmise sur les ondes de police avant qu'il ne soit interpellé quelques minutes plus tard dans la commune. Quatre jeunes hommes sont à bord, « *dont l'un avec des traces de sang sur les mains et les habits* », précise une source proche du dossier. Le coffre, lui, est vide.

Personne n'a fourni d'explications laissant la police sans trace de la victime. L'homme attaqué a finalement été identifié dans la nuit après un passage à l'hôpital pour « *des blessures légères* ». Il n'a pas porté plainte et les suspects « *connus pour trafic de stupéfiants* » ont été relâchés. ■

ILLUSTRATION/GAZETTEYVELINES

La victime n'a pas porté plainte et les suspects « *connus pour trafic de stupéfiants* » ont été relâchés.

LIMAY

Meurtre d'Ilyes : la tante sera-t-elle jugée ?

Le petit garçon âgé de 10 ans avait été poignardé à mort par sa tante, dans la nuit de Noël 2020. Alors que l'instruction vient d'être bouclée, la femme d'une trentaine d'années pourrait être déclarée irresponsable.

Il y a dix-huit mois, l'horreur avait frappé la commune en pleine nuit de Noël. Le 25 décembre 2020, Ilyes, un garçon âgé de 10 ans, perd la vie, poignardé à mort par sa tante au niveau de la rue Georges-Danton. D'après une information relevée par nos confrères du *Parisien* l'instruction du parquet de Versailles « *vient d'être bouclée* ». Pourtant, il n'est pas sûr que la meurtrière présumée, une femme âgée d'une trentaine d'années soit jugée pour ce crime. D'après le quotidien francilien, la tante, qui avait notamment raconté aux policiers être « *possédée par le diable* » la nuit du meurtre, pourrait être déclarée irresponsable. C'est-à-dire que le tribunal estimerait que son discernement était aboli aux moments des faits. Un rendez-vous capital devant la chambre d'instruction de la cour d'appel de Versailles prévu en septembre devrait sceller la tenue ou non d'un procès. ■

MANTES-LA-JOLIE

Les résidents de la tour Clément Ader évacués après un incendie

Un incendie s'est déclaré dans la soirée du dimanche 5 juin dans un appartement de la tour Clément Ader. Il n'y a pas eu de blessé grave.

ILLUSTRATION/GAZETTEYVELINES

Une quarantaine de sapeurs-pompiers armés de deux lances à incendie a été dépêchée sur place pour évacuer les locataires et circonscrire les flammes dans cet immeuble de 17 étages.

Un dispositif de secours d'envergure a été déployé dans le quartier du Val Fourré dans la soirée du dimanche 5 juin. Vers 22 h 50, un important incendie s'est déclaré dans un logement situé au premier étage d'une des deux tours Clément Ader.

Au total, une quarantaine de sapeurs-pompiers armés de deux lances à incendie a été dépêchée sur place pour évacuer les locataires et circonscrire les flammes dans cet immeuble de 17 étages. « *Le pallier inférieur et le pallier supérieur ont été évacués, pour le reste des résidents, ils ont été confinés le temps de l'intervention qui s'est terminée à 2 h 30* », rapporte le centre opérationnel départementale d'incendie et de secours (Codis) yvelinois des opérations menées sur place. Au total, neuf personnes ont été légèrement blessées, dont une femme et cinq enfants qui ont été transportés à l'hôpital après avoir inhalé des fumées.

Seuls deux appartements ont été impactés par l'incendie. Leurs occupants ont été pris en charge par les services de la Ville. Ce lundi 6 juin, les circonstances exactes du départ de feu n'avaient pas encore pu être identifiées. ■

SPORT

CELINE CRESPIN

FOOTBALL
National 3 : une fin de saison marquée par des défaites

L'OFC Les Mureaux et le FC Mantois ont disputé, le 4 juin, leur dernier match de la saison en National 3. Les Muriautins se sont inclinés, à domicile, 2 buts à 4 face à l'équipe réserve du Paris FC tandis que les Mantevillois ont été défaits, 2 buts à 1, sur le terrain du Blanc-Mesnil.

ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

Après avoir inscrit deux buts en première période, les Muriautins ne sont pas parvenus, de retour des vestiaires, a maîtriser les assauts des joueurs de l'équipe réserve du Paris FC. L'OFC Les Mureaux termine à la dixième place du classement avec 29 points.

La saison 2021-2022 s'achève sur un goût de défaite pour les deux clubs de vallée de Seine engagés en National 3. L'OFC Les Mureaux et le FC Mantois ont disputé, le 4 juin dernier, la vingt-sixième et dernière journée du championnat. Les deux clubs de vallée de Seine se sont inclinés.

Après leur victoire à domicile, le 21 mai, face à l'équipe réserve de Créteil sur le score de 1 but à 0, le FC Mantois tenait absolument à poursuivre cette dynamique pour conclure la compétition. Les Mantevillois, en déplacement le 4 juin, se sont cependant laissés surprendre par l'équipe du Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis). Alors que les deux clubs se sont quittés, dos à dos, sur un score vierge à la mi-temps, les Séquano-Dionysiens ont ouvert le score, coup sur coup, aux 68e et 72e minutes de jeu. Les deux buts ont été inscrits par l'attaquant Mamadou Diallo. Le but, à la 75e minute, du milieu de terrain mantevillois Abdou Aziz Thiam n'a pas suffi à inverser la tendance.

À l'issue du match, le FC Mantois n'engrange donc pas de points supplémentaires. Avec 31 points au total depuis le début de la saison pour sept victoires et dix matchs nuls, il est à la neuvième place du classement Paris Île-de-France.

Le FC Mantois n'était pas le seul club de vallée de Seine à espérer terminer la saison en National 3 sur une victoire. C'est également le cas des Mureaux qui a vu cet espoir disparaître le 4 juin. Ce jour-là, les Muriautins ont été défaits, à domicile, sur le score de 2 buts à 4 par l'équipe réserve du Paris FC. La rencontre débutait pourtant dans les meilleures conditions pour l'OFC Les Mureaux. L'attaquant de vallée de Seine Abdourahmane Fofana a effectivement inscit les deux premiers buts de la rencontre à la 13e et 35e minutes de jeu. Les Muriautins se sont néanmoins laissés surprendre avant la mi-temps. L'ancien joueur mantevillois et désormais latéral gauche parisien, Nobel Mendy, a trompé le gardien muriautin à la 45e minute.

De retour des vestiaires, les Muriautins ne sont pas parevenus à maîtriser les assauts des joueurs du Paris FC. Pour preuve, ils ont encaissé trois buts supplémentaires. L'ailier gauche parisien, Jonathan Lavri, a permis à son équipe de revenir au score en égalisant à la 62e minute de jeu. L'attaquant du Paris FC, Patrick Koffi, a, quant à lui, aggravé le score pour les Muriautins en inscrivant les deux derniers buts de la rencontre à la 70e et 87e minutes. Après cette défaite, l'OFC Les Mureaux termine la saison à la dixième place du classement avec 29 points au total. ■

BASKET-BALL
Thierry Rupert à l'honneur du match de gala

Cette annonce a été faite le 2 juin sur la page Facebook du club de Poissy. Le match de gala aura lieu le 3 septembre, à 20 h, au complexe sportif Marcel Cerdan.

Comme le relatait *La Gazette* dans son édition du 25 mai, le club de Poissy organise un match de gala le 3 septembre prochain, à 20 h, au complexe sportif Marcel Cerdan. « *Cet événement de grande ampleur dépassera largement les frontières de Poissy et du Département. Ce sera un événement national !* », confiait le président du club pisciacais, Stéphane Lecordier, en évoquant le fait que les animations débuteront à partir de 17 h.

Le 2 juin, sur sa page Facebook, le club de Poissy a annoncé que l'événement qui réunira des personnalités sportives rendra hommage à Thierry Rupert qui a été formé au club dans lequel il a joué durant plusieurs années. « *Avec Limoges, [il a remporté le] triplé historique en 2000. Vainqueur de la coupe d'Europe, champion de France, champion de la coupe de France* », précise aussi le club de Poissy en insistant sur le fait que Thierry Rupert a été sélectionné à plusieurs reprises dans l'équipe de France de basket-ball. Le trophée du vainqueur du match de gala portera son nom. ■

COURSE A PIED
Une course en forêt au profit de la société protectrice des animaux

Les *Foulées achéroises* auront lieu le 19 juin prochain. Deux parcours de cinq et 10 kilomètres sont prévus.

La vingt-cinquième édition des *Foulées achéroises* se déroulera le 19 juin prochain. Comme l'indiquait le 2 mai dernier l'organisateur sur sa page Facebook, l'événement parrainera, cette année, la Société protectrice des animaux (SPA). Deux parcours de 10 et 5 kilomètres sont respectivement prévus à 10 h et à 10 h 05 au village des Foulées qui sera situé 91 rue de Saint-Germain. Le tracé aura essentiellement lieu en forêt.

ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

Selon l'organisateur, le tracé des deux parcours est réalisé à « 90 % » en forêt.

La vingt-cinquième édition de l'événement

« *Vous avez été nombreux à vous réjouir de ce choix de multiplier les sentiers en cœur de forêt de Saint-Germain… Nous vous avons entendus !* », résume l'organisateur de la décision de réaliser « *90 %* » de la course à pied en forêt.

Les inscriptions sont ouvertes aux personnes nées jusqu'en 2006 sur le site internet le-sportif.com. Jusqu'au 15 juin, le tarif est de 9 euros pour la course de cinq kilomètres et de 13 euros pour la distance la plus longue. Après cette date, le site internet indique qu'elles se feront le 18 juin au village des Foulées et le tarif sera majoré à 13 euros pour la course de cinq kilomètres et à 17 euros pour celle de 10 kilomètres. ■

CYCLISME
Les bosses du Vexin sont de retour

La quinzième édition de l'événement de VTT aura lieu à Issou le 12 juin. Le rendez-vous est fixé au gymnase du complexe sportif Colette Besson, à Issou, de 7 h à 9 h 30.

Les amateurs de VTT retiendront la date. Le 12 juin, l'association sportive Issou Cyclotourisme organise la quinzième édition de l'événement *Les bosses du Vexin*. Il traverse plusieurs communes dont Issou, Gargenville, Juziers et Oinville-sur-Montcient pour ne citer qu'elles. Le départ de la manifestation sportive est prévu au niveau du gymnase du complexe sportif Colette Besson, à Issou, entre 7 h et 9 h 30. Pour les moins de 16 ans, un parcours encadré et groupé est possible à 9 h 30.

Gratuit pour les moins de 18 ans

La distance prévue pour ces derniers est de 12 kilomètres. Pour les autres, elle est comprise entre 27 et 88 kilomètres. Contactée, l'association explique que le tracé, balisé, est de 35 kilomètres mais qu'il est possible de bifurquer avant pour n'en faire que 27 ou, au contraire, le prolonger en faisant des boucles supplémentaires.

Les inscriptions se font sur place à l'exception des clubs cyclistes qui doivent s'inscrire sur le site internet de l'association à l'adresse asicyclo78.com. Le tarif pour les licenciés est de 5 euros et de 7 euros pour les autres. L'événement est gratuit pour les moins de 18 ans. ■

ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

Durant l'événement, plusieurs communes seront traversées. C'est notamment le cas de Issou, de Gargenville, de Juziers et de Oinville-sur-Montcient pour ne citer qu'elles.

COGEDIM

Cogedim, reconnu depuis plus de 50 ans pour la qualité de ses adresses et le soin apporté à ses réalisations, s'associe au **département des Yvelines** pour bâtir les villes de demain.

GROUPE ALTAREA

01 76 499 499 | **cogedim.com**
APPEL NON SURTAXÉ

Promotion immobilière
ÉLU SERVICE CLIENT DE L'ANNÉE 2022

*Catégorie Promotion immobilière – Étude BVA – Viséo CI – Plus d'infos sur escda.fr. Cogedim SAS, 87 rue de Richelieu 75002 Paris, RCS PARIS n°054500814 - SIRET 054 500 814 00063. Document non contractuel. Les appartements sont livrés non aménagés et non meublés. Illustration non contractuelle destinée à exprimer une intention architecturale d'ensemble et susceptible d'adaptation : Infime. Réalisation : ibiza – Février 2022.

CULTURE LOISIRS

■ CELINE CRESPIN

TRIEL-SUR-SEINE

Pour ses 50 ans, la troupe des Comédiens de la Tour a régalé le public

Le spectacle des 50 ans de la compagnie a eu lieu les 3, 4 et 5 juin.

« *Enfin !* » Cet adverbe, les Comédiens de la Tour sont nombreux à le dire sur le ton de l'exclamation. Alors que le spectacle marquant les 50 ans de la compagnie aurait dû être initialement joué en octobre 2020 puis en mai 2021, le contexte sanitaire avait finalement conduit à son report. Il a finalement été joué, au théâtre Octave Mirbeau, le 3 juin en présence des spectateurs les plus fidèles et les 4 et 5 juin auprès du grand public. Le spectacle, scénarisé sous la forme d'une cérémonie des récompenses, a repris des extraits des pièces jouées par la compagnie depuis ses débuts.

LA GAZETTE EN YVELINES

Le spectacle, qui était scénarisé sous la forme d'une cérémonie des récompenses, a repris des extraits des pièces jouées par les Comédiens de la Tour depuis ses débuts.

« *On a pris des spectacles marquants*, affirme Élisabeth Merly, présidente de l'association. *Ce n'était pas forcément ceux où il y avait le plus de spectateurs mais c'étaient les plus marquants par rapport à l'historique [de l'association].* » Ainsi, parmi toutes les pièces jouées, le public a découvert un extrait de la toute première représentation des Comédiens de la Tour. Il s'agit de la pièce de Raymond Vincy et de Jean Valmy, *J'y suis j'y reste*.

En raison des nombreux extraits joués durant le spectacle, les comédiens étaient nombreux à se partager la scène. C'est en tout cas ce que relève, avec émotion, Céline Collet en charge notamment de la communication de la compagnie. « *Ce que tout le monde dit dans les loges c'est qu'on n'est jamais [habituellement] aussi nombreux mais c'est tellement un bonheur de se retrouver* […]. *Il y a des personnes qui n'ont jamais joué ensemble. C'est génial !* », déclare-t-elle. Au total, régisseurs compris, « *36 personnes* » ont travaillé sur le spectacle des Comédiens de la Tour.

Les personnes se sentant l'âme d'être comédien peuvent participer à l'atelier des Comédiens de la Tour. « *L'atelier c'est là où toutes les énergies se libèrent, c'est-à-dire que c'est vraiment là où tout le monde vient pour peaufiner la technique, apprendre aux élèves le b.a.-ba et pour que tous les anciens se remettent en question* », explique Laurent Viers, vice-président de l'association.

« *L'atelier c'est vraiment un laboratoire très représentatif de la troupe dans le sens où on a les anciens qui sont là pour apprendre aux nouveaux. Il y a une transmission des connaissances. Les jeunes qui arrivent et qui n'ont jamais fait de théâtre peuvent avoir 17, 50, 70 ans. Tous les ans, on accueille de nouveaux élèves* », poursuit Céline Collet. Pour plus d'informations, il est possible de consulter le site internet des Comédiens de la Tour, comediensdelatour.fr. ■

LES MUREAUX

Une animation centrée autour du podcast

Le 11 juin, à 16 h, la Micro-Folie accueille une animation intitulée *Un podcast, pourquoi pas moi* ? Une sensibilisation aux métiers du sonore sera notamment proposée.

Un podcast, pourquoi pas moi ? Tel est le nom de l'événement organisé le 11 juin, à 16 h, à la Micro-Folie de la médiathèque des Mureaux dans le cadre du festival du livre audio et du podcast.

« *Pendant cette rencontre, les habitants de la ville et particulièrement les plus jeunes auront la possibilité de découvrir le monde fascinant du podcast. Animé par Christophe Rioux (universitaire, écrivain et journaliste originaire des Mureaux), le temps d'échange dévoilera les coulisses d'un format sonore accessible à tous et actuellement très en vogue* », déclare le communiqué de l'événement en précisant qu'il permettra aussi de « *présenter les différents métiers de l'audio et du sonore, mais aussi de donner la parole à certains lauréats des « Coups de cœur podcast » du festival du livre audio et du podcast qui seront révélés lors de la rencontre* ». L'événement, gratuit, est en accès libre. Pour plus de renseignements, la médiathèque est joignable au 01 30 91 24 30. ■

AUBERGENVILLE

Danse africaine et urbaine s'associent au théâtre de la Nacelle

Cent vingt. C'est le nombre total de personnes qui se produiront, le 11 juin prochain à 17 h et à 20 h 30, au théâtre de la Nacelle. Il s'agit des élèves, enfants, adolescents et adultes, de l'association Danse Afro sur scène. Les performances attendues ce soir-là sont variées puisque l'association indique que « *de la danse africaine, de la danse afro urbaine, du street dance, des percussions africaines et du doumdoum danse* » sont attendues. Ce dernier style de danse se caractérise par un mélange de danse africaine et de percussions. Pour assister à l'événement, les réservations se font, dans la limite des places disponibles, par téléphone au 06 18 86 92 24 ou par courriel à l'adresse assotempsdanseafro@gmail.com. La participation aux frais s'élève à 8 euros. ■

POISSY

Le théâtre dévoile sa prochaine saison culturelle

Les artistes qui se produiront au théâtre de Poissy lors de la saison culturelle 2022-2023 ont été annoncés le 31 mai. Le chanteur Yannick Noah, la comédienne Florence Foresti ou encore le mentaliste Viktor Vincent sont attendus.

Le voyage commence ici. Ce nom est celui choisi pour la saison culturelle 2022-2023 du théâtre de Poissy. Le nom des artistes qui se produiront en ville a été dévoilé le 31 mai dernier dans un théâtre quasiment rempli de spectateurs impatients de connaître la programmation culturelle à venir. La billetterie, ouverte depuis le 1er juin, est accessible sur le site theatre-poissy.fr. *La Gazette* a sélectionné quelques-uns des artistes attendus.

Les 8 et 9 septembre prochains, à 20 h 30, la comédienne Florence Foresti ouvrira le bal avec son spectacle *Boys boys boys* dont le nom fait référence à la chanteuse sulfureuse Sabrina et à son titre *Boys* sorti en 1987. « *Avec son habituelle facétie* […], *Florence Foresti aime plus que tout se moquer des vamps et des bimbos qui, jadis, tenaient le haut du pavé* », résume *Le Figaro* du choix du titre de ce spectacle. Pour en découvrir le contenu, le tarif est de 50 euros pour les adhérents et de 55 euros pour les autres. Le placement dans la salle est libre.

La comédienne ne sera cependant pas la seule tête d'affiche de la saison culturelle. Dans le cadre du festival *L'Estival*, le chanteur Yannick Noah sera également présent au théâtre de Poissy. Le 30 septembre, à 20 h 30, il y interprétera les titres de son album, sorti en 2019, *Bonheur indigo*. « *Il propose un album qui lui ressemble : un véritable hymne à la bienveillance* », résume le communiqué de l'événement qui indique que le tarif est de 35 euros pour les adhérents et de 40 euros pour les autres.

Pour le festival *L'Estival*, la chanteuse Zaz se rendra également en ville le 2 octobre prochain, à 20 h 30. Le tarif du concert, dont le placement est libre, est compris entre 35 et 40 euros. Le groupe Émile et Images sera également de la partie le 8 octobre, à la même heure, pour clôturer le festival. « *Venez faire la fête avec eux et revivre la magie des années 1980* », incite le communiqué en rappelant que le groupe s'est notamment fait connaître grâce à ses titres *Les démons de minuit* ou encore *Ville de lumière* pour ne citer qu'eux. Les tarifs sont compris entre 30 et 35 euros et le placement est libre.

Dans un autre registre, le 15 novembre, à 20 h 30, le théâtre de Poissy accueillera la pièce de théâtre *Maman* avec Vanessa Paradis. « *Une femme attend son taxi, emmitouflée dans un manteau de fourrure. Un jeune homme passe devant elle une première fois, la dépasse. Revient vers elle, lentement et lui pose une question qui va changer leurs vies à tous les deux* », résume le communiqué en précisant que la pièce traite notamment de « *l'enjeu de la maternité* » et du « *désir de filiation* ». Les tarifs sont compris entre 22 et 45 euros.

Le 10 février, à 20 h 30, le mentaliste Viktor Vincent intriguera le public avec son spectacle *Mental circus* dont la mise en scène rappelle l'ambiance des années 1930 aux États-Unis. L'artiste veut ici prouver les talents insoupçonnés des spectateurs. « *Viktor Vincent fera toujours en sorte que vous vous sentiez parfaitement à l'aise, que vous souhaitiez participer sur scène avec lui ou que vous préfériez rester simplement témoins confortablement installés dans la salle* », rassure le communiqué en précisant que les tarifs vont de 17 à 40 euros.

La comédienne Marion Pouvreau viendra, elle, le 12 mai, à 20 h 30, au théâtre de Poissy pour présenter son spectacle, empli d'humour, *Mais t'as quel âge ?!* Présente lors de la présentation de la saison culturelle, elle en a profité pour jouer un extrait de ce qui attend le public qui sera présent le 12 mai 2023. L'ensemble de ces répliques concernaient les stéréotypes des différentes catégories d'âge. Accessible à partir de 7 ans, les tarifs sont compris entre sept et 20 euros. ■

LA GAZETTE EN YVELINES

Présente le 31 mai, la comédienne Marion Pouvreau en a profité pour jouer un extrait de son spectacle *Mais t'as quel âge ?!*

ETAT ET CIVILS

À la découverte du Gend'Truck

Lancé en mai 2021 dans le département des Yvelines, le Gend'Truck permet aujourd'hui aux gendarmes d'aller directement au contact de la population. Cette camionnette, autrefois utilisée lors du *Tour de France*, se présente dans les villages des Yvelines pendant quelques heures.

L'adjudante cheffe Virginie Redureau, fait partie de ce projet et nous explique l'importance de cette camionnette. « *On se déplace réellement dans les communes où les personnes ont beaucoup de mal à se déplacer, où il n'y a pas de gendarmerie directement implantée*, détaille-t-elle. *Sur le marché, la place du village, un centre commercial, on s'installe pendant plusieurs heures et on répond aux questions, on fait de la prévention, on prend également les plaintes. En terme d'effectifs, on est entre deux et trois militaires, un notamment du secteur pour connaître un peu plus la population, ainsi que la cellule de protection de la malveillance. Les effectifs tournent souvent aussi.* »

DR

Le Gend'Truck, en activité dans une commune yvelinoise.

Après un an de tournées, le Gend'Truck semble faire l'unanimité dans toutes les communes où ce dernier passe. « *On a beaucoup de bons retours, on est énormément sollicité pour que l'on se déplace dans certaines communes. On nous remercie d'être présent, ça permet de se sentir apaisé, accompagné et en sécurité*, poursuit Virginie Redureau. *C'est souvent les maires qui nous contactent, après nous avons aussi le listing de tous les marchés, donc on essaye de brosser tout le département, du Nord au Sud et de l'Ouest à l'Est.* »

Virginie Redureau revient également sur les différentes plaintes qui peuvent être déposées au Gend'Truck : « *En terme de demandes et plaintes, nous avons un peu de tout, comme de la prévention auprès des personnes âgées. Il y a également, pour les plus jeunes, les dangers des réseaux sociaux. Après, en règle générale aussi, c'est plus des problèmes de voisinage, cambriolages, et bien évidemment sur les victimes de violences intrafamiliales.* » ■

Etat et Civils, émission présentée par Nicolas Boraschi, tous les mercredis de 11 h à 11 h 30, en écoute sur le 95.5 FM et sur lfm-radio.com.

LA PAUSE ACTU

Didier Grosjean, nouveau directeur de la CAF des Yvelines

Des volcans d'Auvergne, à la plaine des Yvelines, il n'y a qu'un pas qu'a osé franchir Didier Grosjean. Ancien directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme, il a pris les mêmes fonctions au sein de la division yvelinoise.

Diplômé de Sciences Po, de l'Université Panthéon-Sorbonne, de l'École Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale et de l'Institut National des Etudes Territoriales, Didier Grosjean explique que c'est par vocation qu'il s'est tourné vers le social : « *J'ai eu un grand intérêt pour les missions d'intérêt général, dont les prestations versées permettent à certains allocataires de s'en sortir.* »

Intronisé directeur de la CAF des Yvelines depuis le 28 février, Didier Grosjean se fixe déjà deux objectifs. Le premier : réussir l'inclusion numérique entre son organisation et ses bénéficiaires. Si près de 90 % des demandes d'allocations sont faites via ordinateur, la Caisse d'Allocations Familiales veut accompagner les 10 % restants, notamment grâce à leur site internet totalement refait depuis mai. Deuxième défi : agrandir le panel des prestations proposées, notamment sur les services aux familles. Un volet déjà débuté depuis mars, puisque la CAF sert désormais d'intermédiaire entre les parents qui se séparent, afin de verser la pension alimentaire. ■

Interview diffusée dans *la Pause Actu*, du lundi au vendredi à 12 h à 13 h sur le 95.5 FM. L'intégralité, en podcast, sur lfm-radio.com.

LFM RADIO

Didier Grosjean explique que c'est par vocation qu'il s'est tourné vers le social : « *J'ai eu un grand intérêt pour les missions d'intérêt général, dont les prestations versées permettent à certains allocataires de s'en sortir.* »

JEUX

SUDOKU : niveau moyen

2			5	9			4	
8		1			7	3		
6			4		8		2	
7		4			5		3	
			7	8		2		4
9		3	6	1		7		
		8		7				2
		2			6			3
3	7	9			2		6	

SUDOKU : niveau difficile

6						2		4
								9
9		2	3		6			
				3			2	8
2		8			4			
	3	7		9				
		4			2	6		
		6	4	5		8		
	5		7					2

Les solutions de La Gazette en Yvelines n°302 du 1er juin 2022 :

6	1	9	3	7	8	2	4	5
5	4	7	1	2	6	8	9	3
2	8	3	5	4	9	7	1	6
9	3	6	4	5	7	1	8	2
1	2	8	9	6	3	5	7	4
7	5	4	8	1	2	6	3	9
3	7	5	2	8	4	9	6	1
4	6	1	7	9	5	3	2	8
8	9	2	6	3	1	4	5	7

3	7	8	9	6	5	2	4	1
4	9	2	8	1	3	6	7	5
5	6	1	7	4	2	3	8	9
1	2	5	3	7	8	9	6	4
6	4	7	2	9	1	5	3	8
8	3	9	6	5	4	1	2	7
2	1	6	5	8	7	4	9	3
9	8	4	1	3	6	7	5	2
7	5	3	4	2	9	8	1	6

Ces grilles Sudoku vous sont proposées grâce à Thibaut Bernard, auteur du logiciel gratuit et libre de diffusion du site internet alphaquark.com.

La Gazette en Yvelines

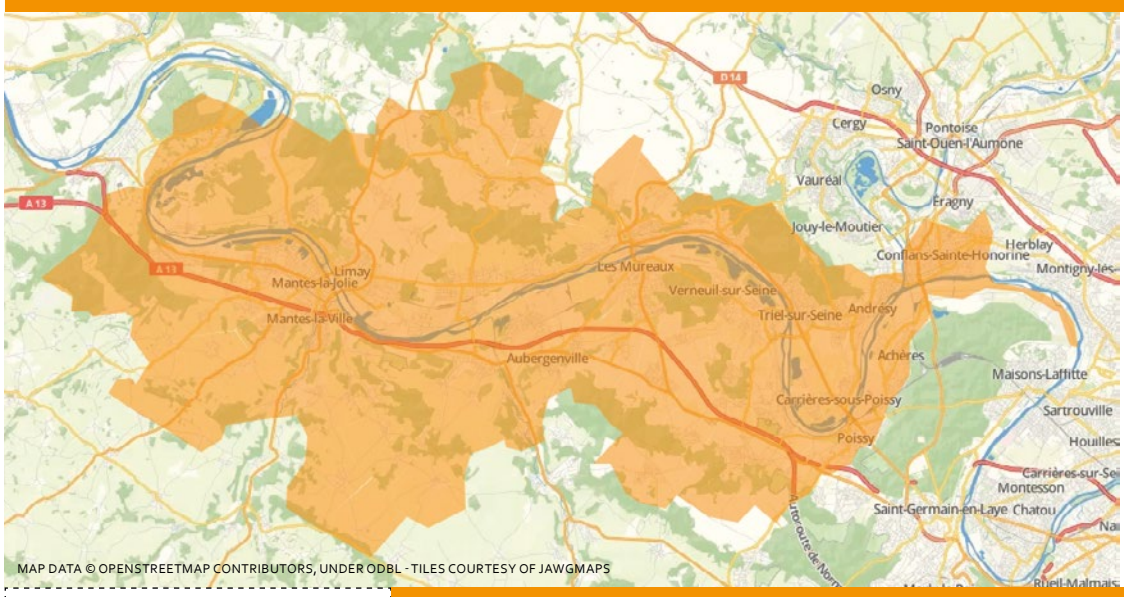

MAP DATA © OPENSTREETMAP CONTRIBUTORS, UNDER ODBL - TILES COURTESY OF JAWGMAPS

L'actualité locale de la vallée de Seine, de Rosny-sur-Seine à Achères en passant par chez vous !

Vous avez une information à nous transmettre ?
Un évènement à annoncer ?
Des précisions à nous apporter ?
Un commentaire à faire ?
Contactez la rédaction !

redaction@lagazette-yvelines.fr

9, rue des Valmonts 78711 Mantes-la-Ville
Tél. 01 75 74 52 70 - lagazette-yvelines.fr

Directeur de la publication, éditeur : Lahbib Eddaouidi - *le@lagazette-yvelines.fr* ■ **Rédactrice en chef, actualités :** Lucile Giroussens - *lucile.giroussens@lagazette-yvelines.fr* ■ **Actualités, faits divers :** Kevin Lelong - kevin.lelong@lagazette-yvelines.fr ■ **Actualités, culture, sport :** Céline Crespin - *celine.crespin@lagazette-yvelines.fr* ■ **Publicité :** Lahbib Eddaouidi - *le@lagazette-yvelines.fr* ■ **Mise en page :** Lucas Barbara - *maquette@lagazette-yvelines.fr* ■ **Imprimeur :** *Paris Offset Print - 30, rue Raspail 93120 La Courneuve*

ISSN : 2678-7725 - Dépôt légal : 06-2022 - 60 000 exemplaires
Edité par *La Gazette du Mantois*, société par actions simplifiée.
Adresse : 9, rue des Valmonts 78711 Mantes-la-Ville

INTERNET ? FACILE AVEC LE PASS NUMÉRIQUE

AVEC LE PASS NUMÉRIQUE, SUIVEZ DES ATELIERS POUR ACQUÉRIR LES BASES DE LA CULTURE NUMÉRIQUE POUR LA VIE QUOTIDIENNE !

+ D'INFOS AU : **01 30 836 836**

Seine et Yvelines Numérique

Yvelines • Hauts-de-Seine